

~~REPUBLIQUE DE GUINEE~~

~~Travail- Justice- Solidarité~~

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

008 LOI

L/2007/...../AN

**ADOPTANT ET PROMULGUANT L'ACCORD DE FINANCEMENT DU PROJET DE
DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES EN EAU ET DE GESTION DURABLE DES
ECOSYSTEMES DANS LE BASSIN DU NIGER**

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu la Loi Fondamentale notamment en son article 59 ;

Vu la Loi Organique N°91/012/CTRN portant Code Electoral modifiée par les Lois
Organiques N° L93/038/CTRN du 20 Août 1993 et L/95/011/CTRN du 12 Mai 1995

Vu la Loi Organique N°91/02/CTRN portant Charte des Partis Politiques

Après en avoir délibéré conformément à la Loi, adopte ;

Article 1^{er} : Est ratifié et promulgué l'accord de financement du projet de développement
des Ressources en eau et de gestion durable des écosystèmes dans le Bassin du Niger.

Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation sera
enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de
l'Etat.

24 OCT. 2007

Conakry, le/ 2007


Général Lansana CONTE